

ATTESTATION D'APPROBATION

En vertu de l'article 446 du Code Municipal :

Nous soussignés, Gilbert Pilote, préfet, et Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle, certifions que le règlement # 494 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux situés de la MRC d'Antoine-Labelle, a été dûment approuvé par M. Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 16 février 2021.

EN FOI DE QUOI NOUS AVONS SIGNÉS LES PRÉSENTES CE SEIZIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN.



Gilbert Pilote, préfet



Me Mylène Mayer
Directrice générale
Secrétaire-trésorière